

FICHE ACTION 3

Accompagner les familles en situation d'errance

Constat général

Quelques situations particulières de familles dites errantes, nécessitant une approche plus spécifique, ont été repérées. La complexité de ces situations nécessite une attention particulière dans une approche partenariale.

Objectifs généraux

Le schéma départemental s'attache à mieux connaître les situations de familles en « errance » cumulant diverses formes de problématiques associées.

Il initie une étude et une réflexion pour une prise en compte spécifique des besoins de stationnement ou d'installation durable de ces familles ainsi que des modalités d'accompagnement et de prise en charge.

Objectifs opérationnels

- Identifier les situations des familles en errance par une approche pluridisciplinaire qui permette l'établissement d'un diagnostic en repérant notamment la nature des problématiques, les prises en charge existantes, l'attachement éventuel à un territoire, etc.
- Proposer un dispositif partenarial adapté pour une prise en compte des problématiques, en particulier par la recherche parallèle de solutions en termes d'accompagnement et la résolution des problèmes de stationnement ou d'installation.

Modalités de mise en œuvre	- Etablissement de critères communs définissant la notion « d'errance » dans un cadre d'informations partagées ; - Identification des familles ou groupes familiaux concernés ainsi que de leur ancrage territorial ; - Recherche d'une réponse concertée avec tous les acteurs concernés (par famille ou groupe familial et par territoire) ; - Elaboration d'un projet de prise en charge multi-partenarial et multi-institutionnel.
Pilote	Conseil général
Partenariat	Collectivités – Préfecture – Parquet – Partenaires sociaux, institutionnels et associatifs – Ecole Itinérante – AGSGV63
Destinataires	Familles – Collectivités
Calendrier- Durée de l'action	Construire un cadre de concertation et d'échange durant la 1 ^{ère} année du schéma Sur la durée du schéma
Evaluation	Eléments de stabilisation des problématiques des familles concernées – Critères communs définis – Mobilisation d'un cadre partenarial – Nombre de situations avec des réponses adaptées.